

Commission des finances

Date: 5 juin 2024

► Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023

1. À sa 350^e *bis* session (3 juin 2024), le Conseil d'administration a pris note du rapport du Commissaire aux comptes et décidé de transmettre à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ¹.
2. Il est rendu compte de l'examen de cette question par le Conseil d'administration dans les [procès-verbaux de la 350^e *bis* session](#).

Projet de décision

3. **La Commission des finances décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023.**

¹ GB.350bis/PFA/1 et ILC.112/FIN.